

## MODE D' EMPLOI DESSERTE LIVRAISONS DE SELECTIONS EN VEHICULE LEGER

Date de publication : novembre 2018



### LA DESSERTE : CE QUI CHANGE EN 2019

La nouvelle organisation permet d'adapter la desserte aux besoins de votre territoire, afin de renforcer la rapidité de rotation des collections, pour votre bibliothèque et aussi pour le réseau départemental

#### UNE NOUVELLE FORMULE

- ↗ Le passage en véhicule léger permet le renouvellement des documents **trois** fois par an
- ↗ Les documents sont livrés en caisses, contenant entre 25 et 30 documents, selon un profil défini pour votre bibliothèque en fonction de ses usagers
- ↗ Le calendrier des tournées vous sera communiqué en fin d'année civile pour l'année suivante
- ↗ Des avis de passage continueront à vous parvenir 15 jours avant la date de la tournée

#### LE NOMBRE DE DOCUMENTS : NOUVEAUX PROFILS

- ↗ Le nombre de documents en prêt est ramené à 200 documents maximum par passage, réservations comprises
- ↗ Nous vous conseillons de renouveler tous les documents à chaque passage
- ↗ Tous les échanges se feront sur la base de **1 document prêté = 1 document restitué**
- ↗ Les " nouveautés " sont désormais les documents de moins de 2 ans, et elles vous sont prêtées pour une durée de 6 mois

#### AVANT LE PASSAGE DU VÉHICULE LÉGER

- ↗ L'avis de passage indique la date et la **demi-journée** de passage du véhicule
- La liste des documents en votre possession, ou éventuellement la liste des documents à rendre en priorité sont jointes (Retards, réservations)
- ↗ Il est adressé par mail à la bibliothèque. S'il est adressé à la mairie, assurez-vous que l'information vous a été communiquée et pensez à en avertir les membres de l'équipe concernés

#### Rappel des modalités pratiques

- ↗ Vérifiez que les demandes de réservations ont été transmises à la MDDS afin de satisfaire vos lecteurs plus rapidement, au moins 15 jours avant le passage de la MDDS
- ↗ Si nécessaire, pensez à libérer un emplacement à proximité pour le stationnement du véhicule

#### NOUVEAU

Rassemblez les documents dans un même lieu et impérativement dans les caisses fournies à cet effet. Les documents seront classés par format

Vous ne devez pas coller de signes distinctifs (Gommettes...) sur nos documents

Veillez à mettre de côté les livres abîmés ou salis. Ne les réparez pas !

Ces informations sont en ligne sur le portail de la MDDS : <http://mediatheque.deux-sevres.com/services-aux-bibliotheques/calendrier-des-tournees>

MDDS NIORT – 298 route de Coulonges – 79000 NIORT – Tél : 05 49 26 28 20  
MDDS THOUARS – 28 rue des Épinettes – 79100 THOUARS – Tél 05 49 66 09 60